Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260322-D_2_2026_43_PV-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-GONDRAN

Nombre de conseillers en exercice : 15
Nombre de présents : 14
Nombre de votants : 15

L'an deux mil vingt-six, le 22 mars, le Conseil Municipal de la commune de SAINT-GONDRAN dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de M. Patrice NOBLET (le doyen des membres présents de l'assemblée) en présence du Maire sortant, M. Yannick LARIVIERE-GILLET et de Mme MORINIERE Clémence, Maire nouvellement élue.

Présents : Mmes – M.

Clémence MORINIÈRE	Patrice NOBLET	Charlotte STROEYMEYT
Christophe HELBERT	Alain BEAUMANOIR	Matthieu FRANCO
Véronique LEROY	Elisabeth JAGOT	Camille LE BOUCH
	Bruno PELLOIS	Miléna MARTIN
Stéphanie VILGICQUEL	Jean-François CHÉNEDÉ	Olyana THÉ

Était Absent Excusé : M. Pierre POUSSIN.
Procuration (1) : M. Pierre POUSSIN a donné pouvoir à Mme Clémence MORINIERE.
Était Absent : Néant.
Mme LE BOULCH Camille a été désigné(e) secrétaire de séance.
Autre personne présente : Mme Christine DELABROSSE, secrétaire générale de mairie, auxiliaire du secrétaire de séance.

Objet : Approbation du procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal du mandat en date du 27 février 2026 et Election du Maire
Délibération N°2/2026/43

M. Patrice NOBLET, le doyen des membres du conseil municipal, prend la Présidence de l'assemblée et procède à l'appel nominal des membres du conseil municipal, a dénombré quatorze conseillers présents et a constaté que la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est bien remplie.

Le Doyen d'âge appelle Monsieur Christophe HELBERT (élu sortant et entrant) à faire approuver le procès-verbal de la dernière séance du conseil municipal en date du 27 février 2026.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal par 14 voix POUR dont une procuration, 0 voix CONTRE et 1 ABSTENTION :
- Approuve le Procès-Verbal susmentionné.

Le Conseil Municipal procède à la nomination de deux assesseurs :
- Mme MARTIN Miléna
- Mme THE Olyana

M. le Président rappelle que le Maire est élu(e) au scrutin secret et à la majorité absolue.

Envoyé en préfecture le 01/04/2026
Reçu en préfecture le 01/04/2026
Publié le
ID : 035-213502768-20260322-D_2_2026_43_PV-DE

Après un appel de candidature(s) par le Président de la séance, il est procédé au vote.

Est seule candidate :
- Mme Clémence MORINIÈRE

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

a- nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	: 0
b- Nombre de votants (enveloppes déposées)	: 15
c- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	: 0
d- Nombre de suffrages blancs	: 0
e- Nombre de suffrages exprimés (b-c-d)	: 15
f- Majorité absolue	: 8

A obtenu :
- Mme Clémence MORINIÈRE : 15 voix.

Mme Clémence MORINIERE, ayant obtenu la majorité absolue, est proclamée Maire, immédiatement installée, prend la présidence de la séance.

Publié le 22 mars 2026
Pour extrait conforme,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE



Le registre dûment signé,
La Maire,
Clémence MORINIÈRE.

